Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-213500499-20260626-71DEL20260616-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAIN

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CANCALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 10 juin les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqués, se sont réunis, salle de la mairie de Cancale, lieu de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Marcel LE MOAL.

Présents : Marcel LE MOAL, Gwenaëlle QUERUEL, Philippe DUMONT, Isabelle ROULLE, Philippe TOUARIN, Samantha BERNIER, Jean Paul GUILLAUME, Micheline LIMOUSIN, André DUHAMEL
Absente excusée : Bernard LOUVET, Maryvonne GOUGEON, Sébastien POSSEME, Laurence PENVERN,

Pouvoirs : Sébastien Possemé à Gwenaëlle Quéruel et Laurence Penvern à Micheline Limousin

---

Délibération n° 71-DEL-2026-06-16-DSP – Budget supplémentaire 2026 du CCAS et reprise du résultat 2025

Convocation en date du 3 juin 2026
Affaire inscrite à l'ordre du jour de la réunion du 10 juin 2026

Rapporteur : Marcel Le Moal

Exposé : Il est proposé au Conseil d'Administration de se prononcer sur le budget supplémentaire 2026 du budget CCAS.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M.57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux, le budget supplémentaire de l'exercice 2026 permet d'ajuster les crédits votés au budget primitif 2026 et d'effectuer la reprise des résultats de clôture au 31 décembre 2025.

- Pour rappel, après report des résultats cumulés antérieurs, le résultat de clôture s'établit comme suit :

  - En fonctionnement : un déficit cumulé : 1 923.34 €
  - En investissement : un excédent cumulé de :118 358.81€

Afin d'ajuster les prévisions votées lors du budget primitif 2026 et de tenir compte des résultats reportés, il convient de voter le budget supplémentaire suivant :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 92 602.95 €
Recettes : 92 602.95 €

Section d'investissement :

Dépenses : 118 358.81 €
Recettes : 118 358.81 €

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-213500499-20260626-71DEL20260616-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu la délibération du 10/12/2025 relative à l'adoption du budget primitif 2026 du budget CCAS,
Vu la délibération 10/06/2026 relative au compte financier unique 2025 du budget CCAS,
Vote : Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

Article 1 : vote l'affectation du résultat 2025 du budget du CCAS

Article 2 : vote le budget supplémentaire 2026 du CCAS selon le tableau ci-dessous et la maquette annexée.

FONCTIONNEMENT

141 - CCAS CANCALE / 05 - CCAS CANCALE / 2026

Chapitre	Sens	Libellé compte	Compte	Proposé (P)
002 - Résultat de fonctionnement reporté	D	Résultat de fonctionnement reporté	002	1 923,34 €
011 - Charges à caractère général	D	Fournitures non stockables - Eau et assainissement	60611	130,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	D	Subventions de fonctionnement aux GFP de rattachem...	657351	90 549,61 €
74 - Dotations et participations	R	Participations sécurité sociale et organismes mutualistes	7476	92 602,95 €
	Total dépense			92 602,95 €
	Total recette			92 602,95 €

INVESTISSEMENT

141 - CCAS CANCALE / 05 - CCAS CANCALE / 2026

Chapitre	Sens	Libellé compte	Compte	Proposé (P)
21 - Immobilisations corporelles	D	Constructions sur sol d'autrui - Immeubles de rapport	2142	118 358,81 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	R	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	001	118 358,81 €
	Total dépense			118 358,81 €
	Total recette			118 358,81 €

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le Président
Marcel Le Moal